

- 3 SÉRIE | Règles de répartition des ressources enseignantes:**  
N° 1 – Retour vers le futur
- 8 Instances syndicales:**  
Quelques échos du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)

- 11 Pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza:** Lettre à Mélanie Joly
- 12 Solidarité:** Notre appui aux luttes se poursuit

**MOBILISATION**

# On se lève pour nos cégeps



Photos: Elsa Myotte

Comme plusieurs syndicats d'enseignant-es de cégeps de la FNEEQ, le SPECA a profité de l'Halloween pour organiser une action de visibilité sur le thème « Des compressions qui font peur » (voir encadré). La communauté ahuntsicoise – personnels enseignant, professionnel et de soutien, association étudiante et cadres – a été invitée à former, sur l'heure du dîner, une chaîne humaine devant le Collège pour démontrer son mécontentement. Notre appel a été entendu, et une belle foule solidaire et festive d'environ 150 personnes s'est alignée aux abords de la rue St-Hubert, sous un doux soleil automnal.



## DES COMPRESSIONS QUI FONT PEUR

Comme vous le savez sans doute déjà, le gouvernement caquiste a décidé en plein milieu de l'été de plafonner drastiquement les dépenses dans les collèges, notamment pour la réfection d'infrastructures et pour l'acquisition de matériel et d'équipement essentiels. Plus récemment, il a imposé un gel de recrutement pour le personnel administratif des cégeps n'offrant pas de services directs aux étudiant-es. Depuis qu'elles ont été annoncées, ces mesures qui mettent à mal un réseau collégial déjà sous-financé ont suscité une levée de boucliers tant de la part des directions de collèges que des organisations syndicales. L'assemblée générale du SPECA s'est d'ailleurs jointe à ce mouvement le 17 octobre dernier en adoptant à l'unanimité une résolution pour dénoncer vigoureusement les compressions budgétaires affectant le financement des cégeps, dont le Collège Ahuntsic, ainsi que le manque de transparence du gouvernement à cet égard. Il faudra maintenir la pression dans les semaines et mois à venir si l'on veut parvenir tous ensemble à faire plier ce gouvernement reconnu pour son entêtement et son manque de jugement.



## RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES

# Retour vers le futur

Par ELSA MYOTTE  
Enseignante en graphisme  
et présidente du SPECA

Et BERNARD ST-LOUIS  
Enseignant en sciences sociales et vice-président  
aux relations du travail du SPECA

Cet article est le premier d'une série qui retrace l'évolution de ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de *Lettre d'entente locale sur les règles de répartition des ressources enseignantes*. À la suite de la signature de la convention collective 2023-2028, ladite lettre fera l'objet d'une cure de jeunesse dans les prochains mois, en vue du projet de répartition de la tâche pour 2025-2026. Comme le dit le lieu commun, pour savoir où l'on va, il faut connaître d'où l'on vient. C'est pourquoi nous vous proposons de rappeler à notre mémoire collective les décisions que nous avons prises en assemblée générale à propos de la répartition des ressources enseignantes, et ce, depuis la convention collective 2010-2015.

## À VENIR

Nous poursuivrons cette série d'articles sur l'évolution de la répartition des ressources depuis la convention collective 2010-2015 avec des sujets plus spécifiques qui feront l'objet de travaux dans les prochains mois, comme en a décidé l'assemblée générale du SPECA le 17 octobre dernier :

- La **coordination de stages**
- La **coordination départementale**
- Le soutien à la **réussite** (incluant les centres d'aide)
- Le cycle de vie des **programmes** (activités de programme et suivi en continu des programmes)
- L'encadrement d'un **grand nombre d'étudiant·es**

## CONVENTION COLLECTIVE 2010-2015

À l'automne 2011, dans la foulée de la signature de la convention collective 2010-2015, le SPECA et le Collège entreprennent des négociations pour mettre à jour la *Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective*. Cette lettre d'entente traite de divers objets en lien avec l'interprétation et l'application de la convention collective, dont le mode local de répartition des ressources enseignantes, c'est-à-dire la façon dont est distribué le financement dédié à l'enseignement. Le 3 novembre 2011, l'équipe nouvellement élue à l'exécutif sonde l'assemblée générale du SPECA sur l'orientation à suivre dans la négociation, concernant notamment cette répartition.

Parmi les objectifs que les membres de l'assemblée demandent à leurs représentant·es du SPECA de poursuivre dans le cadre des négociations en cours, mentionnons deux d'entre eux, qui sont importants pour la suite de l'histoire :

- *déterminer, s'il y a lieu, des modalités d'application de la nouvelle convention qui tiennent compte des particularités et des choix locaux, de manière à favoriser les meilleures conditions et les meilleures relations de travail<sup>1</sup>;*
- *explicitier les grands principes quant au partage des ressources de manière à assurer l'équité et la plus grande transparence en la matière<sup>2</sup>.*

1. SPECA, *Procès-verbal de l'assemblée générale du SPECA du 3 novembre 2011*, point 6.3, p. 9.

2. *Loc. cit.*

Lors de la même assemblée, les membres mandatent également leurs représentant·es du SPECA pour qu'ils analysent le mode local de distribution des ressources en vigueur à l'époque « afin de proposer des mesures pouvant contribuer à un allègement général de la tâche des enseignants, en veillant notamment à [...] déterminer les principes généraux de répartition des ressources selon les particularités locales<sup>3</sup> ».

Le mandat est donc clair dès le départ : nous voulons une lettre d'entente à notre image ahuntsicoise, qui répond à nos besoins particuliers et qui allège équitablement la tâche de l'ensemble des enseignant·es. Ces principes guideront nos choix collectifs pendant les années à suivre et jusqu'à ce jour.

À la session d'hiver 2012, pour appuyer l'exécutif dans ses négociations avec la partie patronale, l'AG est appelée à deux reprises à se prononcer sur les différents aspects de la répartition des ressources enseignantes, dont certains sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans d'autres articles de la présente série (activités de programme, encadrement d'un grand nombre d'étudiant·es, coordination départementale et coordination de stages)<sup>4</sup>.

Le 5 avril 2012, l'AG accepte à l'unanimité le projet d'entente négocié entre l'exécutif du SPECA et le Collège<sup>5</sup>. La première *Lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes*, qui jette les bases de celle qui est toujours en vigueur aujourd'hui, est signée quelques jours plus tard par les deux parties.

**NOUS VOULONS UNE  
LETTRE D'ENTENTE  
À NOTRE IMAGE  
AHUNTSICOISE, QUI  
RÉPOND À NOS BESOINS  
PARTICULIERS ET QUI  
ALLÈGE ÉQUITABLEMENT  
LA TÂCHE DE L'ENSEMBLE  
DES ENSEIGNANT·ES.**

Denise Poirier, Alain Long et Josée Déziel, respectivement présidente, vice-président et trésorière du SPECA lors de l'adoption de la *Lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes*, le 5 avril 2012.



3. *Op. cit.*, point 6.3, p. 9-10.

4. Voir les procès-verbaux de l'assemblée générale du SPECA du [9 février](#) et du [15 mars](#) 2012.

5. SPECA, [Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2012](#), point 7.2, p. 33.

## CONVENTION COLLECTIVE 2015-2020

Au milieu des années 2010, les négociations nationales pour le renouvellement de la convention collective se déroulent en pleine période austéritaire du gouvernement Couillard. Avant même la signature de la convention 2015-2020, l'exécutif du SPECA constate la nécessité de revoir la lettre d'entente locale sur la répartition des ressources. En effet, l'entente de principe qui est soumise aux votes des assemblées générales à l'hiver 2016 comprend des modifications importantes, dont la réduction de la charge individuelle (CI) maximale de 88 à 85 et l'octroi de charges à la formation continue (CFC)<sup>6</sup>, et ce, sans qu'aucune nouvelle ressource ne soit allouée. Ces « gains » sont plutôt financés par la réallocation, c'est-à-dire par le déplacement de ressources, dont une part importante des ETC<sup>7</sup> consacrés à l'encadrement d'un grand nombre d'étudiant·es<sup>8</sup>.

Dès le 11 février 2016, l'AG du SPECA mandate donc son exécutif pour que, dans le cadre de la négociation de la nouvelle lettre d'entente sur la répartition des ressources, un maximum de ressources soient consacrées à la prestation des cours de théorie, des laboratoires et des stages, de façon à limiter les impacts de la réallocation sur la lourdeur de la tâche. À la même occasion, l'AG revendique que les ressources hors convention que le ministère a annoncées pour améliorer la réussite scolaire des étudiant·es en situation de handicap (EESH) soient allouées aux activités inhérentes à l'enseignement et qu'elles soient, par conséquent, génératrices de postes pour le personnel enseignant<sup>9</sup>.

Un an plus tard, le 9 février 2017, l'AG donne son aval pour que l'exécutif mène à terme les négociations en cours avec le Collège sur le projet de lettre d'entente sur la répartition des ressources<sup>10</sup>. Le projet reprend l'essentiel du contenu de la lettre d'entente de

2010-2015, en y incluant diverses modifications qui tiennent notamment compte des orientations adoptées en AG. Par exemple, une partie des ETC prévus à la convention pour pallier la diminution de la CI maximale à 85 est plutôt redirigée pour bonifier l'allocation pour l'encadrement d'un grand nombre d'étudiant·es.

Lors de cette AG, l'exécutif annonce également qu'il a obtenu du Collège un engagement à permettre l'ouverture de postes à l'aide des ressources EESH, en autant que ces ressources soient utilisées pour les volets 1 et 2 de la tâche enseignante<sup>11</sup>, ce qui relèvera du choix de chaque département. Un gain local non négligeable, puisqu'il faudra attendre la convention collective 2020-2023 pour que les collèges soient tenus d'affecter au moins 35% des ressources EESH aux volets 1 et 2 de la tâche et qu'elles contribuent donc à l'ouverture de postes. Dans la convention 2023-2028, ce pourcentage grimpe à 75%.

En ce qui concerne les 5,55 CFC que la convention 2015-2020 attribue annuellement au Collège, le projet de lettre d'entente prévoit que cinq charges seront utilisées aux fins de la protection de l'emploi des enseignant·es non permanent·es et que le résiduel servira à libérer des enseignant·es pour des travaux d'élaboration ou d'actualisation de programmes d'AEC<sup>12</sup>. D'autres modifications à la lettre d'entente touchent à la coordination départementale, à la coordination de stages, au soutien à la réussite et au suivi des programmes. Nous en reparlerons en détail dans les articles à venir.

Après que l'AG leur ait donné sa bénédiction à la mi-mars<sup>13</sup>, les représentant·es du SPECA signent finalement la lettre d'entente avec le Collège le 31 mars 2017.

6. Rappelons que les CFC permettent aux enseignant·es chargé·es de cours qui les détiennent de bénéficier de la plupart des droits et avantages que procure une année d'enseignement au régulier.

7. Équivalents temps complet.

8. SPECA, *Bilan local de la négociation de 2015*, p. 7.

9. SPECA, *Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 février 2016*, point 6, p. 23.

10. SPECA, *Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2017*, point 6.2, p. 12-13.

11. Les termes *volet 1* et *volet 2* réfèrent à la clause 8-4.01 de la convention, qui décrit la tâche d'enseignement. Le volet 1 concerne les activités inhérentes à l'enseignement

(ex.: préparation de cours, prestation de cours, encadrement des étudiant·es, évaluation, etc.), le volet 2, les tâches liées aux responsabilités collectives (ex.: coordination départementale, coordination de stage, activités de programmes, etc.) et le volet 3, diverses autres activités comme le perfectionnement ou la recherche.

12. Dans sa version finale, la lettre d'entente prévoit qu'un maximum d'une charge est allouée aux fins du développement de programmes à la formation continue (0,55 ETC provenant du financement des CFC et jusqu'à 0,45 ETC provenant de l'excédent non utilisé des années précédentes).

13. SPECA, *Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2017*, point 7, p. 17-18.

## CONVENTION COLLECTIVE 2020-2023

Après des négos nationales interminables, la convention 2020-2023 est enfin signée le 1<sup>er</sup> mars 2022, soit à peine plus d'un an avant son échéance! En fait, les travaux dans le cadre des négos suivantes sont déjà enclenchés. En vue du projet de répartition de la tâche pour 2022-2023, il faut quand même décider rapidement quoi faire avec les ressources additionnelles prévues à la nouvelle convention collective. Le 10 mars 2022, l'AG du SPECA mandate donc ses représentant·es<sup>14</sup> pour demander la prolongation, en 2022-2023, des règles de répartition des ressources enseignantes déjà en vigueur, impliquant un léger allègement de la charge de travail globale des enseignant·es en raison, entre autres, des ressources reçues rétroactivement pour l'année 2021-2022. Il est également convenu d'utiliser la nouvelle allocation de 0,89 ETC pour coordination de programme pour bonifier les ressources pour la coordination départementale en 2022-2023. Quant à la nouvelle allocation de 0,74 ETC pour la coordination de stage dans les techniques lourdes de la santé, elle ne fait que confirmer un besoin qui est déjà reconnu depuis longtemps dans notre lettre d'entente locale.

Vous pouvez consulter la [dernière version de la convention collective](#) du personnel enseignant des cégeps et les [versions antérieures](#) sur le site web de la FNEEQ.



L'AG profite de la même occasion pour rehausser l'allocation octroyée pour le fonctionnement interne du SPECA<sup>15</sup>. En 2013, elle avait adopté une résolution à l'effet que celle-ci soit de 4 ETC à compter de 2013-2014, mais l'exécutif, en raison d'une baisse générale des ressources disponibles, avait consenti à réduire les libérations syndicales à 3,6 ETC à partir de 2015-2016. Compte tenu notamment de la nécessité de former en continu une relève à l'exécutif, l'AG demande à ce que les libérations syndicales reviennent à 4 ETC à compter de l'année 2022-2023.

Quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le SPECA obtient un mandat de l'AG pour s'attaquer à la mise à jour de la lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes<sup>16</sup>. Compte tenu que nous sommes toujours en pleine négociation pour le renouvellement de la convention collective, il est convenu de s'en tenir à une mise à jour légère, en intégrant à la lettre d'entente les modifications apportées au projet de répartition 2022-2023 et en l'ajustant en concordance avec les dispositions de la convention collective 2020-2023. Ces travaux n'aboutiront pas à une lettre d'entente signée avant la fin des négos nationales, mais les orientations adoptées en AG en 2022 serviront de base aux projets de répartition de la tâche pour 2023-2024 et 2024-2025.

14. SPECA, [Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2022](#), point 8, p. 23.

15. *Ibid.*

16. SPECA, [Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2022](#), point 6.3, p. 10-11.

## CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028

Maintenant que la convention collective 2023-2028 est signée, et ce, depuis le 9 juin dernier, la révision de la lettre d'entente locale sur les règles de répartition des ressources devient nécessaire pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il faut s'entendre avec le Collège sur l'utilisation des nouvelles ressources prévues aux conventions de 2020-2023 et de 2023-2028. Cette dernière bonifie le financement pour les activités liées au cycle de vie des programmes, pour la coordination des stages, pour la reconnaissance du nombre d'étudiant·es différent·es par semaine (NES) dans les cours de 30 heures et pour les charges à la formation continue (CFC). Ensuite, parce qu'avec le passage du temps, il y a lieu de mettre à jour notre entente pour mieux tenir compte de son application dans la pratique. Par la même occasion, il semble opportun d'évaluer si les modalités de répartition des ressources qui sont détaillées dans l'entente sont toujours d'actualité, d'autant que ces modalités ont été établies dans certains cas depuis plus de 10 ans.

Le 17 octobre dernier, l'AG a donné à son exécutif le mandat de négocier avec le Collège la révision de la lettre d'entente sur la base d'un ensemble de modifications que l'on peut qualifier de mineures, dans la mesure où elles visent surtout des ajustements de concordance avec la nouvelle convention collective et avec notre pratique locale actuelle. Par ailleurs, l'AG a également donné son aval pour que soient menés à bien des chantiers sur les objets suivants, qui nécessitent une réflexion plus approfondie : l'intégration du facteur NES dans les cours de 30 heures; la révision de la répartition de l'allocation pour la coordination départementale, la coordination de stages, le soutien à la réussite et le cycle de vie des programmes.

La Direction nous dit être prête à prioriser la mise à jour des ententes locales cette année, et les premières rencontres de négociation auront lieu très bientôt. Notre objectif est de finaliser la révision de la lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources pour qu'elle soit appliquée dans le cadre du projet de répartition de la tâche pour 2025-2026. Il faudra donc que l'entente revue et corrigée soit signée au plus tard au Comité des relations du travail (CRT) du 17 mars prochain, après

quoi le Service de l'organisation de l'enseignement débutera la préparation du projet de répartition de l'année prochaine. D'ici là, nous aurons deux AG pour faire état de la situation sur l'avancement des travaux, soit les 5 décembre et 6 février prochains, et une autre AG, le 13 mars, pour adopter le projet d'entente. Entretemps, nous nous engageons à consulter les membres du SPECA par le biais des moyens habituels, comme les rencontres avec les coordinations départementales, les coordinations de stage et le comité des délégués.

**NOUS, LES ENSEIGNANT·ES, SOMMES  
LES MIEUX PLACÉ·ES POUR ÉVALUER  
OÙ ET À QUELLE HAUTEUR DIRIGER  
LES RESSOURCES POUR QU'ELLES AIENT  
UN RÉEL EFFET SUR NOTRE CHARGE  
DE TRAVAIL.**

L'esprit de la révision que nous avons en tête ne consiste pas à repartir à zéro. Nous croyons en la force des principes qui sous-tendent notre entente depuis 2012. Ils assurent d'une part une grande transparence quant à l'utilisation des ressources et aux modalités de leur répartition. Ils permettent également que cette répartition tienne compte des besoins des départements et des disciplines en s'adaptant à notre réalité locale. Il ne faut pas sous-estimer la valeur de ces principes, qui ne sont pas la norme dans le réseau, bien au contraire.

Nous gagnons donc à continuer à nous coller à ces principes, dans la mesure où les ressources ne sont malheureusement jamais en quantité suffisante pour compenser l'alourdissement général de notre charge de travail. Par conséquent, il est possible que nous ayons à prendre des décisions difficiles quant au partage des ressources. C'est dans ces moments-là qu'il faudra se faire confiance, collectivement, parce que nous, les enseignant·es, sommes les mieux placé·es pour évaluer où et à quelle hauteur diriger les ressources pour qu'elles aient un réel effet sur notre charge de travail. ■

## INSTANCES SYNDICALES

# Quelques échos du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)

Par JULIE CLOUTIER

Enseignante en philosophie et vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA

**L**e Conseil central du Montréal métropolitain est une instance régionale dont le SPECA est membre, comme tous les autres syndicats affiliés à la CSN de Montréal, de Laval et du Grand Nord québécois<sup>17</sup>. Puisqu'il regroupe des syndicats des [huit fédérations de la CSN](#), donc de milieux de travail et d'horizons de luttes forts variés, le CCMM laisse une large place à la solidarité intersyndicale et aux enjeux sociaux dits de deuxième front (voir encadré sur le deuxième front à la page suivante).

Les réunions se tiennent généralement le premier mercredi du mois, dans les locaux de la CSN. Les personnes déléguées du SPECA au CCMM cette année sont : Julie Cloutier, Laurence Daigneault Desrosiers, Jérémie Dion, Nicola Grenon (substitut) et Jeanne

## Envie de venir faire l'expérience d'une assemblée du CCMM ?

Écrivez à Suzie à

[speca@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:speca@collegeahuntsic.qc.ca) pour signifier votre intérêt, et vous pourrez accompagner la délégation officielle du SPECA à titre de délégué·e fraternel·le.

Reynolds.

Voici quelques sujets qui ont été abordés lors des assemblées générales de cet automne.

## CONFLITS ET MOBILISATIONS

Cet automne, il a été question entre autres des négociations dans le secteur de l'hôtellerie. Actuellement, des syndicats de plusieurs hôtels du Québec sont en négociation et font partie d'une négociation coordonnée qui consiste à avoir une plateforme commune pour certains éléments et de réserver d'autres éléments à la négociation locale (ce qui peut s'apparenter à la négociation du secteur public qui

comprend une table centrale et une table sectorielle). Cet automne, des travailleuses et travailleurs des hôtels Bonaventure et Radisson ont fait part de l'état de leurs négociations au CCMM. Plusieurs des hôtels actuellement en négociation ont voté pour la grève générale illimitée (GGI) et exercent actuellement ce mandat de grève. À l'hôtel Radisson, après une seule journée de grève, l'employeur a décrété un lock-out. C'est à l'hôtel Radisson que les salaires pour les préposées aux chambres seraient les plus bas, malgré les profits importants réalisés par l'entreprise. À cet effet, l'une des demandes syndicales est un rattrapage salarial de 2\$ supplémentaires sur le salaire actuel de préposées, qui est actuellement de 17\$, soit à peine plus que le salaire minimum.

Il arrive que certains conflits s'étirent dans le temps, et c'est malheureusement le cas de celui de Prelco, une usine spécialisée dans la fabrication de verre et de vitrage. L'entreprise est en lock-out depuis juin dernier. Ce sont 90 employé·es qui tiennent le coup, malgré un employeur qui ne semble pas intéressé à négocier sérieusement et qui abuse des leviers judiciaires en déposant des injonctions. Le 30 octobre dernier, l'employeur a présenté une offre qu'il a qualifiée de « finale ». Or, cette offre n'était pas très différente de la précédente, et les membres du syndicat l'ont rejetée à 92%. Le syndicat a par ailleurs déposé une plainte au Tribunal administratif du travail en vertu de l'article 12 du Code du travail pour pratiques antisyndicales.

Les employé·es de la SAQ sont également en négociation, mais il y a eu peu d'avancées depuis le début des négociations en 2023. Un an après la fin de la convention collective, la partie patronale a annoncé 64 suppressions de postes. Les membres ont voté un mandat de grève de 15 jours à utiliser au moment opportun. Cinq jours de grève ont déjà été utilisés, et face à un employeur qui démontre peu d'ouverture à la table de négociation, on peut s'attendre à d'autres jours de grève prochainement. Lors des

17. Cette étrange association entre les syndicats de la Baie-James et du Nunavik et ceux de la région montréalaise s'explique par des liens logistiques déjà existants et les liaisons aériennes régulières qui relient ces régions.

échanges qui ont suivi la présentation, une déléguée a rappelé l'importance de respecter les lignes de piquetage puisque la grève est le rapport de force dont disposent les grévistes. Traverser un piquet de grève altère évidemment ce rapport de force et démobilise les personnes en grève. Il importe donc de soutenir les grévistes en ne traversant jamais une ligne de piquetage.

Outre les conflits de travail, il a également été question des conditions de détention imposées aux militant·es du Collectif Antigone et de Last Generation Canada à la suite de l'action du 22 octobre dernier, lors de laquelle le pont Jacques-Cartier a été fermé pendant sept heures en raison de l'ascension de deux militants sur la structure du pont. L'objectif des militant·es était de dénoncer l'inaction des autorités gouvernementales concernant la crise climatique. Que des militant·es écologistes soient détenu·es aussi longtemps à la suite d'une action militante de ce type est une première au Québec et a de quoi inquiéter. En outre, certaines des conditions de libération allaient à l'encontre des droits et libertés, notamment l'interdiction de parler avec les médias. Olivier Huard, l'un des militants, a refusé ces conditions et est demeuré neuf jours en prison<sup>18</sup>. C'est dans ce contexte que le CCMM a adopté une recommandation afin de dénoncer la situation et de donner un appui solidaire aux militant·es.

## UN AN DE GÉNOCIDE EN PALESTINE

Lors de l'assemblée du CCMM du 5 novembre dernier, il y a eu une présentation de Rachad Antonius, professeur associé du Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il a publié récemment *La conquête de la Palestine: De Balfour à Gaza, une guerre de cent ans*, livre qu'il a écrit parce qu'il juge essentiel de retourner à l'histoire pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui en Palestine. Il identifie trois moments structurants qui permettent de comprendre la conquête de la Palestine: la Déclaration Balfour et le Mandat britannique (1917-1922), la création de l'État d'Israël (1947-1949) et les accords d'Oslo (1933-1995). Il s'agissait d'une présentation riche et exhaustive, qu'il serait bien difficile de résumer en quelques mots dans ces échos du CCMM. L'assemblée générale du CCMM a adopté une résolution afin de réitérer son appui à la lutte du peuple palestinien.

## QU'EST-CE QUE LE DEUXIEME FRONT?

Le deuxième front peut être défini comme étant l'action syndicale qui porte sur des enjeux qui ne concernent pas directement les conditions et relations du travail, ces dernières relevant du premier front. On pourra penser, par exemple, à la mobilisation autour d'enjeux tels que la protection des programmes sociaux, l'accès au logement ou les questions environnementales. À cela s'ajoute également la défense des droits de la personne dans une perspective internationale. La Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ) a d'ailleurs un [comité d'action internationale](#).

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a conceptualisé l'idée de deuxième front il y a plus de 50 ans. En effet, le 20 octobre 1968, Marcel Pepin, alors président de la CSN, [présentait](#) le rapport *Le deuxième front*, qui préconise une action syndicale radicale. Dans cette perspective, le syndicalisme devrait être un véritable projet politique d'émancipation sociale. Comme le mentionnait Philippe Boudreau [dans le SPECA-Hebdo en 2018](#), la pertinence du diagnostic posé par Pepin sur les conséquences néfastes du capitalisme est toujours d'actualité : crise du logement, inégalités sociales, fiscalité complaisante, carences des mesures sociales et des services publics, etc.

Le deuxième front vise donc la justice sociale et la protection des droits de l'ensemble des membres de la société, particulièrement les plus vulnérables. En tant qu'organisation syndicale, nous avons le privilège de disposer de structures démocratiques qui nous permettent de délibérer et de faire entendre notre voix, non seulement sur des enjeux liés à nos conditions de travail, mais également sur des questions sociales plus larges.

**Pour en savoir plus sur l'évolution historique du deuxième front:** CHAREST, René. «[À la recherche du deuxième front!](#)», *Nouveaux cahiers du socialisme*, n° 19, hiver 2018.

18. Olivier Huard a accordé une entrevue à Marie-Louise Arsenault à l'émission *Tout peut arriver* de Radio-Canada le 9 novembre dernier: <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-peut-arriver/segments/rattrapage/1908569/entrevue-avec-olivier-huard>

## JOURNÉE MONDIALE DU TRAVAIL DÉCENT

Le 7 octobre, c'était la Journée mondiale du travail décent. C'est dans ce contexte que le CCMM a convié Vincent Chevarie, de l'organisme [Au bas de l'échelle](#), à venir nous parler de cet enjeu dans une perspective de justice sociale lors de l'assemblée générale d'octobre. Le travail ne devrait pas se réduire à une activité de subsistance. Or, faut-il le rappeler, le salaire minimum est insuffisant et les conditions de travail de plusieurs travailleuses et travailleurs non-syndiqués sont déplorables. Vincent Chevarie a rappelé à l'assemblée du CCMM toute l'importance du soutien et de la solidarité des syndicats pour les luttes des travailleuses et travailleurs non-syndiqués. ■

## Résolutions adoptées à l'assemblée générale du CCMM-CSN du 6 novembre 2024

### RÉSOLUTION D'APPUI À LA LUTTE DU PEUPLE PALESTINIEN

*Attendu la déclaration de principes du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, notamment nos positions en matière de respect du droit à l'autodétermination des peuples et de la paix;*

*Attendu les cinquante années d'engagement du CCMM-CSN envers la lutte du peuple palestinien;*

*Attendu les nombreuses résolutions du CCMM-CSN, de la CSN et des syndicats affiliés en appui au peuple palestinien;*

*Attendu que la dépossession du peuple palestinien a commencé à s'organiser il y a plus de 100 ans avec la Déclaration Balfour;*

*Attendu le refus de l'État israélien de se conformer aux résolutions de l'ONU, notamment celles visant à permettre l'aide humanitaire à Gaza;*

*Attendu la nécessité de corriger les fausses informations historiques sur la situation en Palestine;*

*Attendu que la solution à deux états n'est pas l'unique solution proposée pour atteindre une paix durable dans la région;*

*Attendu que l'état israélien a récemment intensifié les attaques, notamment en visant des populations civiles au Liban.*

**Que le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN** continue son implication au sein d'organisations et coalitions qui défendent les droits du peuple palestinien et partage les mêmes valeurs;

**Que le CCMM-CSN** réaffirme son appui à toutes les victimes de la guerre, qui sont en priorité les femmes, les enfants et la classe ouvrière en général;

**Que le CCMM-CSN** revendique que la solution mise en place dans la région se fasse démocratiquement, dans le respect des droits du peuple palestinien et selon sa volonté;

**Que le CCMM-CSN** continue de revendiquer un cessez-le-feu immédiat et sans condition et invite ses syndicats affiliés à faire de même;

**Que le CCMM-CSN** continue de participer aux actions de mobilisation organisées dans la région et invite ses syndicats affiliés à faire de même;

**Que le CCMM-CSN** continue de diffuser le plus d'information possible sur les conditions de survie du peuple palestinien et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

### NON À LA CRIMINALISATION DES MILITANTS ENVIRONNEMENTAUX!

*Attendu l'augmentation de la répression à l'endroit des militantes et militants écologistes;*

*Attendu les conditions de détention imposées aux militants et à la militante du Collectif Antigone et de Last Generation Canada à la suite de leur action du mardi 22 octobre;*

*Attendu qu'il y a plusieurs décennies que les scientifiques sonnent l'alarme et que les mouvements écologistes ont l'impression de crier dans le désert;*

*Attendu la position publique prise par le CCMM-CSN par voie de communiqué le 29 octobre dernier en lien avec ces événements;*

**Que le CCMM-CSN** invite ses membres à dénoncer l'augmentation de la répression politique, ainsi que les conditions d'incarcération envers les militantes et militants, notamment les écologistes;

**Que le CCMM-CSN** invite ses membres à appuyer solidairement les militantes et militants du Collectif Antigone et de Last Generation Canada.

## POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT À GAZA

# Lettre à Mélanie Joly

Par ELSA MYOTTE  
Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

Et JULIE CLOUTIER  
Enseignante en philosophie et vice-présidente  
aux affaires pédagogiques du SPECA

**Le 9 octobre dernier, le SPECA envoyait la lettre ci-contre à Mélanie Joly, ministre des Affaires étrangères du gouvernement canadien et députée d'Ahuntsic-Cartierville, circonscription dans laquelle se situe notre collège. Cet envoi faisait suite à la résolution adoptée le 26 septembre dernier en AG (voir encadré ci-dessous). En lien avec le cinquième élément de la résolution, le SPECA a également signé la lettre de la Coalition du Québec URGENCE Palestine «[La CDPQ doit cesser d'être complice des crimes d'Israël contre le peuple palestinien](#)».**

**Que le SPECA** appuie le mouvement antiapartheid initié par les Palestiniennes et les Palestiniens;

**Que le SPECA** revendique une solution pacifique qui respecte le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et assure une paix durable pour tous les peuples de la région;

**Que le SPECA** fasse pression sur la députée de la circonscription fédérale du Collège et ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly pour exiger un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza et l'arrêt immédiat de vente de tout matériel militaire à Israël;

**Que le SPECA** fasse pression sur la ministre des Relations internationales et de la Francophonie Martine Biron pour empêcher l'ouverture du Bureau du Québec à Tel-Aviv;

**Que le SPECA** fasse pression sur la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle se départisse de ses investissements associés à des violations du droit international;

**Que le SPECA** soutienne les initiatives allant dans le sens de ces revendications et invite les membres à y participer;

**Que le SPECA** invite ses alliés à adopter une position allant dans ce sens.

**L**ors de leur assemblée générale du 26 septembre dernier, les membres du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA) ont adopté une résolution que vous trouverez en annexe de la présente lettre.

Nous vous interpellons aujourd'hui à titre de ministre des Affaires étrangères et députée du comté d'Ahuntsic-Cartierville, afin que le Canada exige un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza et mette fin immédiatement à la vente de tout matériel militaire à Israël.

En effet, comme plusieurs organisations et membres de la société civile, il nous semble urgent que notre gouvernement en fasse davantage pour mettre fin à cette situation qui va à l'encontre du droit international et des droits humains. La classe politique canadienne a condamné, avec raison, les attentats perpétrés par le Hamas il y a un an. Toutefois, la riposte d'Israël est démesurée: les crimes de guerre envers le peuple palestinien sont innombrables, les morts de dizaines de milliers de civils sont injustifiables. L'armée israélienne assassine dans l'impunité des employés de l'ONU, des journalistes et du personnel médical; elle bombarde des hôpitaux, des écoles et des universités. Rappelons que le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a statué qu'il était plausible que l'État d'Israël commette des actes de génocide à Gaza.

Ce que nous déplorons, c'est que contrairement aux attaques du Hamas, les actions de l'État israélien ne sont pas condamnées par le gouvernement du Canada, ou lorsqu'elles le sont, on ne joint pas la parole aux actes. Le Canada continue à envoyer du matériel militaire, refuse d'exercer des sanctions, s'abstient sur des résolutions à l'assemblée générale de l'ONU, et répète qu'Israël «a le droit de se défendre». Nous attendons de votre ministère des messages plus univoques. Tous les peuples ont le droit de se défendre, mais ce droit n'autorise pas les crimes de guerre ni les politiques d'apartheid. En tant que signataire de la Convention internationale, le Canada doit en faire davantage pour un cessez-le-feu durable et pour le droit à l'autodétermination et à la dignité de tous les peuples qui vivent dans la région. ■

## SOLIDARITÉ

# Notre appui aux luttes se poursuit

Par CAROLINE JOLY

Enseignante en sciences sociales (sociologie), secrétaire et responsable des communications au SPECA

Le SPECA poursuit son appui aux luttes! Depuis la publication du dernier *SPECA-Hebdo*, nous avons appuyé plusieurs syndicats en grève, dont:

- Le **Syndicat des travailleurs et des travailleuses du transport scolaire des Autobus des Cantons**, qui, après avoir été mis-es en lock-out durant tout l'été, ont déclenché une GGI à la rentrée qui leur a permis de conclure une entente le 2 octobre dernier;
- Le **Syndicat des travailleurs et des travailleuses de PRELCO**, qui sont en lock-out depuis la fin du mois de juin;
- Le **Syndicat national des salariés de la Société Zoologique de Granby**, qui sont également en lock-out depuis cet été.

Nous avons en outre fait des dons de solidarité aux organismes suivants, qui luttent chacun à leur manière pour l'amélioration des droits et/ou des conditions de vie des populations locales socialement, économiquement et/ou culturellement défavorisées:

- Le **Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)**  
<https://mepacq.qc.ca/>
- **Au bas de l'échelle**  
<https://www.aubasdelechelle.ca/>
- Le **Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)**  
<https://lemasse.org/>
- La **Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP)**  
<https://trovepmonreal.org/>
- Le **Front de défense des non-syndiqués (FDNSD)**  
[https://www.facebook.com/frontdedefensedesnonyndiquees?locale=fr\\_CA](https://www.facebook.com/frontdedefensedesnonyndiquees?locale=fr_CA)
- Le **RAFIQ (Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec)**  
<https://rafiq.ca/>

Nous avons appuyé les organismes ci-dessous:

- **Hoodstock**, une organisation qui crée des projets qui visent l'élimination des inégalités systémiques et met à la disposition de la communauté nord-montréalaise des services de première importance, tels qu'un programme de prévention des violences sexuelles.  
<https://www.hoodstock.ca/>
  - La **Campagne de sociofinancement de la revue À bâbord!**, une revue de gauche qui a perdu son accès à une subvention de Patrimoine Canada pour les magazines.  
<https://www.ababord.org/sociofinancement>
  - **Interligne**, un organisme de première ligne qui propose des activités de formation et de sensibilisation sur la diversité sexuelle et de genre et qui offre des services d'écoute et d'aide 24 h/24 h aux personnes LGBTQ+, aux proches et au personnel de différents milieux.  
<https://interligne.co/>
  - **Collectif Échec à la guerre**, une coalition d'organismes de la société civile québécoise, préoccupés par la place grandissante de la guerre dans la politique étrangère canadienne et par la montée d'un discours officiel militariste au Canada.  
<https://echecalaguerre.org/le-collectif/>
  - L'**Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)**, une organisation indépendante et sans but lucratif qui analyse les politiques publiques et l'économie du Québec et qui, à travers ses publications et ses interventions dans les médias, offre une perspective progressiste sur les grands enjeux qui touchent la société québécoise.  
<https://iris-recherche.qc.ca/>
- Nous avons finalement fait des dons aux organisations internationales suivantes:
- La **Ligue des droits et libertés**, un organisme qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme.  
<https://liguedesdroits.ca/>
  - **Amnistie internationale**, un mouvement mondial constitué de plusieurs millions de personnes réparties dans plus de 150 pays qui défend le respect et la protection des droits humains.  
<https://www.amnistie.ca/>
  - **SUCO**, une organisation de coopération internationale établie à Montréal dont l'objectif est de soutenir les collectivités dans l'amélioration de leurs conditions sociales, économiques et environnementales.  
<https://suco.org/>